

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade**  
**Année 2021**

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX**  
 pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Le Maire de BOULT-SUR-SUIPPE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme BOURGEOIS Christine	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	1	dossier recevable à compter du 15/05/2021

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Boulton sur Suipe, le 27/04/2021

Christian THIEBEAUX,

Maire

